



AGENCE NATIONALE
DE PROMOTION DES PATRIMOINES
ET DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DU BENIN

Les Cocotiers - N° 778
08 BP 1134 Cotonou Tri-Postal
Tél : 21 30 91 44

***Cahier de charges et profil des membres du Comité
Scientifique « Musée international des Arts et
Civilisations du Vodun/Orisha à Porto-Novo »***

**Agence Nationale de promotion des Patrimoines et
de développement du Tourisme (ANPT)**
01 BP 2028 LA MARINA COTONOU

Décembre 2017

Sommaire

Sommaire	2
I. Contexte	3
II. Description du Projet.....	3
2.1. Objet du Projet.....	3
2.2. Organisation du Projet.....	4
III. Caractérisation du Comité scientifique du Projet.....	4
3.1. Définition, rôle et attributions.....	4
3.2. Composition et organisation.....	7
3.3. Fonctionnement.....	10
IV. Caractérisation des profils des membres du Comité scientifique du Projet.....	14
4.1. Profil type d'un membre d'un Comité scientifique ;.....	14
4.2. Missions et responsabilités.....	14
4.3. De la Diaspora.....	16
4.4. Profil du cadre de la collectivité locale.....	17

I. Contexte

Pour la première fois dans l'histoire du Bénin, un Président de la république a décidé de traduire dans les faits la réalité de la situation du Bénin, un pays sans ressources minières mais riche en potentialités culturelles et touristiques. Cette volonté de faire du tourisme, le pilier du développement du Bénin, s'est manifestée par la création de l'Agence Nationale de promotion des Patrimoines et de développement du Tourisme par décret N° 2016-442 du 27 juillet 2016 portant approbation des statuts de l'Agence Nationale de promotion des Patrimoines et de développement du Tourisme. Cette agence directement rattachée à la Présidence de la République, a pour mission de faire du tourisme le levier du développement national. A cet effet, six (06) projets phares répartis sur l'ensemble du territoire national lui ont été confiés. Il s'agit de :

1. Recréation du parc W Pendjari, en parc de référence de l'Afrique de l'Ouest
2. Réinvention de la cité lacustre de « Ganvié »
3. Abomey, pôle touristique des arts et cultures à travers la construction d'un musée vivant d'histoire et d'une arène du Vodun non masqué.
4. **Porto-Novo, un pôle touristique des arts et culture avec la construction d'un musée des arts, cultures et civilisations du Vodun et une arène du Vodun masqué.**
5. Reconstitution à l'identique de la cité historique de Ouidah

6. Aménagement d'une station balnéaire à Avlékété.

Les six projets phares ainsi cités visent à impacter la population béninoise à travers la création de richesses et d'emplois qui pourront assurer leur bien-être socioéconomique. D'où la nécessité de mettre en place un mécanisme capable d'assurer l'intégration socioculturelle des projets à réaliser. C'est le rôle du comité scientifique pour chacune des villes abritant des projets. Celui en présence est composé de spécialistes et personnalités de la ville de Porto-Novo et d'autres villes du territoire béninois.

II. Description du Projet

2.1 Objet du Projet

Le projet d'édification du musée international des arts et civilisations du Vodun/Orisha et d'une arène d'expression du vodun masqué à Porto-Novo vise à révéler l'une des identités fortes du Bénin, le Vodun/Orisha, à travers la revitalisation de la mémoire collective à sa richesse et à sa contribution au monde entier.

Cette richesse culturelle encore vivante recèle des potentialités fortes insuffisamment appréhendées et de facto non encore exploitées pour le développement du tourisme culturel au Bénin.

C'est pour cette raison que l'actuel régime, dans son programme d'action, a eu la vision d'édifier le Musée international des arts et civilisations du Vodun/Orisha à Porto-Novo.

L'édification de ce musée, en tant que cas d'école mérite des études suffisamment minutieuses afin que les résultats finaux soient à la hauteur de la vision.

Il est essentiel de noter qu'un projet de musée est un projet de société. Par conséquent, la collaboration constante avec les communautés est le leitmotiv gage du succès du projet. Par ailleurs, ce projet est conçu pour être une opportunité d'affaires pour les entrepreneurs culturels et tout autre acteur du secteur de l'industrie du tourisme.

2.2 Organisation du Projet

Le Projet d'édification du musée international des arts et civilisations du Vodun/Orisha est un programme qui met en cohérence trois actions majeures :

1. L'élaboration d'un projet scientifique et culturel afin de définir la politique globale du musée en matière de conservation des collections et de diffusion auprès des publics.
2. L'érection d'un complexe muséal avec tous les services et activités y associés dont l'arène de manifestation des Vodun/Orisha masqués, un centre de documentation, un bar, etc.

3. La réalisation du programme muséographique, scénographique et d'animation du complexe muséal.

Par ailleurs, l'érection du théâtre de verdure à Ouidah pour la célébration de la fête nationale du Vodun constitue une composante majeure associée à l'ensemble des actions du projet en général, et en particulier un dispositif capital de soutien à cette volonté politique des années 90 qui a été de réhabiliter le culte vodou en tant que religion comme une autre pour ses adeptes.

III. Caractérisation du Comité Scientifique du Projet

La mise en place du Comité Scientifique répond à la quête de résultats et d'efficacité dans la conception et la mise en œuvre du projet conformément à son organisation. Ce dispositif est en cohérence avec la vision affichée par l'Agence de mobiliser des personnes expertes et compétentes, volontaires et engagées, susceptibles de l'accompagner dans l'exécution des projets, ensuite la promotion et le développement de la destination « Porto-Novo » et de ses produits touristiques dérivés.

LE COMITE SCIENTIFIQUE PEUT AINSI ETRE COMPOSE D'UNIVERSITAIRES, DE CHERCHEURS, D'EXPERTS COMMUNAUTAIRES.

3.1 Définition, rôle et attributions

3.1.1 Définition

Le Comité Scientifique (ou comité technique d'établissement au sens de certaines administrations publiques) est une instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions d'orientation et les stratégies visant à optimiser des actions qui seront encadrées par des plans opérationnels d'un projet donné ; il propose ainsi son arbitrage et est consulté, en cas de besoin, pour les propositions qui permettent de structurer méthodiquement une réalité à venir. En outre, le Comité Scientifique discute en son sein et selon ses cahiers de charges des questions touchant à la conception et à la mise en œuvre d'un projet.

De façon spécifique, le Comité Scientifique du Projet d'édification du musée international des arts et civilisations du Vodun/Orisha est un groupe d'experts constitué de professeurs d'universités, d'experts communautaires et de personnes ressources de la mairie de Porto-Novo. Ce groupe d'experts indépendants des pouvoirs publics, est consulté pour avis. Il n'est pas à confondre avec un conseil scientifique dont les compétences ressortent exclusivement des centres universitaires et de recherche ni avec le Comité d'Orientation (CO) ou le Comité Technique (CT), organes regroupant les représentants des différentes structures administratives publiques ou privées directement impliquées par l'Etat central.



Le Comité Scientifique du Projet est composé de personnes jouissant d'une bonne santé physique, morale et mentale, bons relationnels, volontaires, disponibles et engagées, expertes et compétentes, rigoureuses et averties de la sociologie du milieu, capables de travailler sous pression et en équipe, et désireuses d'accompagner l'ANPT dans l'ancrage communautaire du Projet dans Porto-Novo et sur tout le territoire national

3.1.2 Rôle et attributions

Le Comité Scientifique du Projet d'édification du Musée international des arts et civilisations du Vodun/Orisha est un organe consultatif à vocation d'accompagner l'Agence Nationale de promotion des Patrimoines et de développement du Tourisme (ANPT) dans la mise en œuvre du Projet tel qu'organisé et de contribuer à son ancrage au sein des communautés bénéficiaires, soit donc à l'efficacité de ses actions, la concrétisation de ses objectifs, la visibilité de ses résultats pour la satisfaction et le plaisir du touriste lambda, l'amélioration des recettes de la Commune de Porto-Novo et des communes riveraines en particulier mais aussi celles des autres communes du territoire national, y compris celle de Ouidah qui abrite le théâtre de verdure destiné principalement à la célébration de la fête des religions endogènes.

Il est par ailleurs un organe chargé d'aider à lever les goulots d'étranglement, les obstacles à la bonne exécution du Projet tel qu'organisé.

A ce titre, il est chargé de :

- ☞ œuvrer au bon développement du Projet à travers l'information, l'écoute et la sensibilisation des communautés concernées ;
- ☞ aider à la mise en place de l'association des communautés locales du projet ;
- ☞ contribuer à l'appropriation par les communautés concernées et les acteurs de développement intéressés des résultats escomptés du Projet et de la nécessité de leur adhésion pour son succès ;
- ☞ contribuer à la valorisation des connaissances scientifiques acquises et des informations touristiques disponibles dans la ville et sur le territoire national ;
- ☞ analyser, évaluer, approfondir et conseiller, la stratégie de développement du projet dans la ville de Porto-Novo ;
- ☞ faire des propositions à l'ANPT pour l'amélioration de la productivité des facteurs à travers la définition des priorités d'action, l'évaluation sur les plans scientifique et technique des dossiers qui lui sont soumis et la transmission de ses conclusions au Directeur Général de l'Agence et au Chargé de Projet ;
- ☞ contribuer à toute action de recherche et toute démarche devant faciliter la production des résultats du Projet ;
- ☞ écouter, fédérer, informer, sensibiliser et stimuler tous les acteurs publics et privés, notamment les populations de la ville de Porto-Novo en général, les communautés riveraines du site du musée aux travaux engagés par le Projet et à l'avantage coût/bénéfice ;
- ☞ assurer le suivi et la coordination des études relevant des domaines d'expertise ou de compétence de ses membres ;
- ☞ donner un avis motivé à l'Agence sur des cahiers de charges, la maîtrise d'ouvrage délégué ou sur des études d'impact ;
- ☞ contribuer et participer à l'organisation des journées techniques, des séminaires ou

des colloques avec les scientifiques et les professionnels du patrimoine et du tourisme sur la promotion du tourisme culturel ;

- ☞ aider au règlement des problèmes pratiques sur le terrain notamment les résistances au changement ;
- ☞ aider à l'animation de projets-relais et leur mise sur le marché.

Pour accomplir cette mission, l'apport de compétences de professionnels du patrimoine, d'experts communautaires et d'entrepreneurs culturels et touristiques est essentiel. L'appui du Comité scientifique « Esclavages, Résistances et Mémoires » d'Allada-Ouidah et des Diasporas issues respectivement de la traite négrière, de la traite transsaharienne et de la traite contemporaine résidant dans les Amériques, les Caraïbes et le Brésil ; le Maroc et l'Algérie ; l'Europe et l'Asie est également indispensable. En outre, de multiples savoirs et savoir-faire sont nécessaires à tous les niveaux de responsabilité. C'est pourquoi, le Comité peut faire appel à toute compétence qu'il juge nécessaire dans l'accomplissement de sa mission.

3.2 Composition et organisation

3.2.1 Composition

Le Comité Scientifique du Projet d'édification du Musée international des arts et civilisations du Vodun/Orisha est de (15) membres dont neuf (9) experts nationaux résidents parmi lesquels deux sont de la Municipalité de Porto-Novo et un

expert français et un expert nigérian représentant les pays de la sous-région ayant en partage le Vodun/Orisha. Les représentants de la diaspora sont au nombre de quatre dont une Américaine, un Brésilien, un Cubain et un Haïtien.

Les profils des quinze membres sont comme défini, des universitaires, des chercheurs, des professionnels ou des spécialistes chacun en son domaine.

Les représentants de la Municipalité sont désignés, l'un par leur tutelle en fonction de son poste de directeur de la culture et du patrimoine, et l'autre, à cause de son expertise en architecture et surtout en sa qualité de Président de la Commission Permanente des Equipements, des Infrastructures de l'Habitat et de l'Urbanisme. Cependant, les profils requis sont à aligner, outre les connaissances typiques, notamment sur les connaissances en politiques de développement local, en suivi-évaluation, sur les procédures d'exécution des dépenses publiques, sur les politiques et stratégies du secteur du tourisme, les méthodes de management comme indiqué dans la suite.

Les profils des représentants de la Diaspora sont axés principalement sur la connaissance du pays et des projets touristiques. Ils sont également définis autour de la maîtrise des relations internationales, les relations avec les réseaux de Béninois à l'extérieur, les Afro descendants aux Etats-Unis, dans les Caraïbes et au Brésil notamment, mais aussi en Europe, Asie, au Maroc et en Algérie, avec une facilité de

communication et les relations interpersonnelles, l'expérience professionnelle, la capacité et la familiarité avec la mobilisation communautaire de la Diaspora et des partenaires.

Il convient de souligner une fois encore que le Comité est composé d'experts pluridisciplinaires et de personnes ressources choisis, en fonction des activités à réaliser et de leur niveau de compétences en la matière.

Le recrutement du personnel requis se fera par choix direct motivé ou sur appel à candidature, soit de profil ou de Curriculum Vitae, soit par interview directe avec les personnes de référence ou des personnes ressources et de notoriété reconnue et partagée même par les Autorités locales et suivant les critères définis dans l'encadré n°2.

Leur recrutement sera scellé par une contractualisation sans contrainte politique et sous responsabilité de

neutralité et d'impartialité doublée de réalisme et d'objectivité prenant en compte leur connaissance des risques et obstacles à l'effectivité du Projet.

3.2.2 Organisation

Le Comité Scientifique est administré par un Président dont les attributions sont précisées au point 3.3.2 du présent document. Il est assisté d'un Vice-président voire d'un deuxième Vice-Président désignés en raison de leur proximité du Président d'une part et de leur facilité de contact avec le centre de décision, c'est-à-dire, l'Agence aux fins de la transparence et de la fluidité de l'information.

Encadré 2 : Critères de sélection des membres du Comité Scientifique du Projet d'édification du Musée international des arts et civilisations du Vodun/Orisha à Porto-Novo

Les critères de sélection des membres du Comité Scientifique définissent les principaux attributs attendus des personnes identifiées et approchées à cet effet. Le candidat au Comité Scientifique du Projet doit satisfaire notamment aux quinze (15) critères ci-après :

1. être de nationalité béninoise ;
2. avoir au moins dix (10) années d'expérience professionnelle ou d'expérience en matière de tourisme culturel ;
3. jouir d'une bonne santé physique, morale et mentale ;
4. avoir une grande maîtrise des faits historiques, du patrimoine culturel du Bénin et de la situation géographique du site d'érection du Projet, du contenu muséographique et de sa scénographie ;
5. être de bonne volonté, disponible, accessible et engagé à accompagner le Projet ;
6. disposer d'une expertise avérée dans le domaine de compétence ;
7. être de bonne renommée et de réputation nationale et/ou internationale ;
8. avoir le goût du travail en équipe ;
9. disposer de bonnes expériences et références en matière de valorisation des patrimoines ou de développement d'activités touristiques au Bénin, dans la sous-région ou ailleurs en Afrique et hors Afrique ;
10. disposer de grandes capacités de communication et de pénétration des milieux sociologiques notamment les "dignitaires et chefs de cultes" du Vodun/Orisha dans Porto-Novo et environs et sur tout le territoire national ;
11. être de grande ingéniosité dans l'utilisation et la promotion des savoir-faire endogènes, autochtones ou des matériaux locaux ;
12. être assez outillé et bien connu et accepté des Autorités locales de même que des grandes familles comme facilitateur pour la matière d'œuvre ;
13. avoir une bonne connaissance de la psychologie des communautés locales ;
14. être suffisamment avisé pour servir de médiateur dans les relations et négociations entre le Projet et les populations concernées ;
15. pouvoir et savoir être un professionnel avisé en toute chose.

NB : Avoir appartenu au comité technique antérieur serait un atout.

3.3 Fonctionnement

Pour l'opérationnalisation du Projet de Musée à Porto-Novo, le Comité Scientifique, créé et mis en place pour accompagner l'Agence, s'organise en son sein de façon à renforcer le contenu du projet, sa mise en œuvre, son appropriation par les parties prenantes, agences et communes concernés aux fins d'en assurer une exécution efficace sur la base des plans de travail annuel et de budget (PTAB) et du cadre de mesure de résultats (CMR).

3.3.1 Modalités de réunion

Le Comité Scientifique devra se réunir au début du Projet, à tout le moins, deux fois par an et, au besoin, en sessions extraordinaires sur convocation de son Président et par voie de message porté, téléphoné, adressé aux membres au moins soixante-douze heures à l'avance. La lettre de convocation doit clairement indiquer l'objet de la session conformément aux normes et bonnes pratiques techniques en la matière.



Les sessions extraordinaires débattent exclusivement de l'objet de leur convocation si aucun autre point n'a été annoncé au titre des divers par l'un des membres et communiqué par le Président à chacun des membres vingt-quatre (24) heures avant la session.

Chaque session du Comité est sanctionnée par un Procès-Verbal (PV) et un rapport dont copie est adressée au Directeur Général de l'ANPT avec copie au chargé de projet, pour attribution.

En cas d'absence de plusieurs membres, le Comité peut siéger valablement lorsque la majorité absolue est atteinte.

Les décisions du Comité Scientifique sont prises après débat, à la majorité simple de ses membres présents.

Le Comité Scientifique rend compte au fur et à mesure de l'évolution de sa mission par rapport adressé au Directeur Général de l'ANPT en copie au chargé de projet.

Au cas où, au cours d'une session, certaines questions abordées exigent des investigations ou des expertises complémentaires, le Comité Scientifique peut mettre en place autant de comités ad'hoc que nécessaire pour l'élaboration d'un rapport à soumettre à la prochaine session. Chaque comité ad'hoc est composé de membres du Comité choisis pour leur qualification et compétence, auxquels peuvent être adjointes, si nécessaire, des personnes ressources extérieures au Comité Scientifique.

3.3.2 Modalités d'exécution du Plan de Travail

Pour une célérité dans la communication et une efficacité dans

le suivi des tâches, il est mis en place un bureau exécutif constitué de trois membres : un Président, un secrétaire et un rapporteur. Ce bureau exécutif est représenté respectivement par le Président, le secrétaire et le rapporteur.

Ils sont désignés à la majorité simple au sein du Comité scientifique. Le secrétaire et le rapporteur sont désignés en raison de leur proximité du Président d'une part et de leur facilité de contact avec le centre de décision, c'est-à-dire, l'Agence aux fins de la transparence et de la fluidité de l'information.

Le Bureau Exécutif assume les responsabilités qui lui sont définies par le Comité Scientifique auprès du Directeur Général (DG) de l'ANPT entre deux sessions. Le Bureau Exécutif se réunit à la demande du Directeur Général ou du Président du bureau pour des questions urgentes nécessitant l'avis du Comité Scientifique. Les conclusions, décisions et suggestions issues de ces séances extraordinaires sont soumises au Comité Scientifique en session ordinaire ou extraordinaire. Ces dispositions créent une fluidité de fonctionnement du Comité Scientifique et évitent les lourdeurs administratives pouvant compromettre le bon fonctionnement du Projet et du Directeur Général de l'Agence.

Le Président du Comité Scientifique doit être un cadre national de haut niveau, titulaire d'un doctorat en sciences sociales ou d'un diplôme

équivalent dans tout autre discipline ou domaine d'expertise requise.

Elu par les membres au sein du Comité, il sert de pont et de liant permanent entre le Comité et la Coordination du projet. Il est chargé de l'administration scientifique et technique quotidienne du Comité. Il représente le Comité dans tous les actes de la vie civile. En cas d'absence, il est suppléé par le Secrétaire.

Le Secrétaire est chargé essentiellement de la gestion du calendrier des tâches et des archives du Comité. A ce titre, il assure le secrétariat des sessions du Comité, l'archivage et la sécurisation des documents. En outre, il assure le relationnel avec et entre les membres de concert avec le Président à travers l'élaboration des avis et convocations de réunions, des comptes rendus de réunions et des Procès-Verbaux des sessions. Le Secrétaire assure la Vice-Présidence du Comité Scientifique. Il remplace le Président en cas d'absence.

Le secrétaire du bureau doit être une personne suffisamment accessible et disponible, assez outillée et bien connue des autorités locales et des communautés concernées, bien avertie de l'ensemble des actions de développement du Projet.

Le Rapporteur assiste le Secrétaire et élabore les rapports d'activité. Il coordonne la production des documents à diffuser par le Comité après avis motivé du Président et autorisation du Directeur de l'Agence ou du Chef Projet. Il est également chargé de l'organisation et de la

gestion, soit donc des questions de logistique le cas échéant. Il assure la deuxième vice-présidence du Comité. Il supplée le Secrétaire en cas d'absence.

Les charges des membres du bureau exécutif seront précisées en Assemblée Ordinaire du Comité.

Par ailleurs, outre les membres du Bureau exécutif, les autres membres du Comité Scientifique peuvent être sollicités et impliqués dans l'exécution des activités en fonction notamment de leurs profil et compétences et de leur grande disponibilité.

3.3.3 Moyens de fonctionnement

Le fonctionnement du projet d'édification du Musée international des arts et civilisations du Vodun/Orisha est financé par le Budget national.

Les éléments déterminants du budget de fonctionnement du Comité restent et demeurent :

- i) la masse des dossiers prévus à traiter ;
- ii) les frais de transport ;
- iii) les frais d'hébergement et de restauration, s'il y a lieu.

Le budget de fonctionnement repose également sur l'estimation des pertes de recettes des membres qui consacrent une part significative de leur temps quasiment à titre bénévole et qui du reste, ne peuvent soumissionner aux offres du Projet.

La motivation, l'intéressement à prix juste et satisfaisant des membres du Comité Scientifique reste déterminant pour l'efficacité de l'équipe quoique, dans l'administration publique, la fonction de membre de Comité Technique ou Scientifique ne donne a priori droit à aucun avantage matériel ni financier ni à aucune indemnité au titre de la participation aux réunions du Comité.

Outre ces informations caractéristiques des honoraires ou jetons de présence à prévoir pour les sessions ordinaires ou extraordinaires, les implications financières concernant le fonctionnement du Bureau Exécutif et des comités ad'hoc éventuels, devront être inscrites dans le Programme de Travail Annuel (PTA) du Projet.

Conformément aux hypothèses ci-dessus, les incidences financières de la gestion du Comité Scientifique à caractère budgétaire feront l'objet d'une information spécifique en réunion du Comité avec une simulation des budgets de fonctionnement dans les limites acceptables. Le paiement adéquat des expertises ne saurait être inférieur à 150 000 FCFA ni supérieur à 500 000 FCFA par membre et par session ordinaire.

Un complément à ce taux d'intéressement pourra être accordé aux membres du Bureau Exécutif en vertu de leur disponibilité et de la transparence des informations par eux traitées.

En outre, une motivation spécifique sera allouée aux membres des Comités ad'hoc en fonction de la particularité et de la densité de leur mission.

Dans tous les cas, les compléments de même que les motivations spécifiques seront alloués en fonction des disponibilités budgétaires et des précisions dans le Règlement Intérieur.

Les questions de budget doivent être approfondies à l'issue de la réunion d'installation du Comité ou lors de la première session extraordinaire consécutive à son installation. Les réponses aux questions spécifiques doivent figurer dans le Règlement Intérieur.

Le Règlement Intérieur est un levier de rappel clarifiant et précisant entre autres :

- ☞ le mandat du Comité Scientifique ;
- ☞ les rôles et responsabilités des membres de même que les livrables attendus ;
- ☞ le nombre de sessions ordinaires ;
- ☞ le mode d'organisation des séances extraordinaires à la demande de l'Agence sur des sujets ponctuels et urgents ;
- ☞ la documentation sur des sujets, les projets à étudier ;
- ☞ le processus de suivi des actions et projets engagés.

3.3.4 Livrables

Les livrables attendus dérivent de l'obligation de compte rendu par

session et par mission ou activité. Il s'agit notamment de :

☞ **A l'installation du Comité,**

- ✓ le Procès-Verbal d'installation ;
- ✓ le compte rendu de la première session du Comité ;
- ✓ la lettre individuelle de compréhension et d'acceptation du Cahier de charges et de la mission de membre du Comité Scientifique.

☞ **A l'issue de chaque session ou activité du Comité,**

- ✓ un compte rendu par activité ou mission spécifique du Comité Scientifique ;
- ✓ un rapport d'activité périodique et de préférence, trimestriel, dégageant les activités réalisées, les résultats obtenus, les problèmes et difficultés rencontrés et les solutions envisagées pour les surmonter ;
- ✓ tout autre rapport demandé par l'Agence en lien avec l'évolution du Projet ou pour répondre aux exigences des Partenaires Techniques et Financiers aux fins de faciliter le suivi et l'évaluation du Projet ;
- ✓ un rapport annuel de mission dégageant les leçons à tirer de l'expérience vécue pour la pérennisation des acquis du Projet.

IV. Caractérisation des profils des membres du Comité Scientifique

Un cliché synoptique pour l'ensemble des profils se présente comme suit au point 4.1.

4.1 Profil type d'un membre du Comité Scientifique

Le comité scientifique de ce projet, doit posséder au moins deux catégories de membres :

- ☞ une catégorie ayant au moins le niveau Bac + 5 dans le domaine de compétence ou de l'économie du tourisme culturel ou tout autre thème connexe avec une spécialisation en histoire, en sciences sociales, dans les sciences de gestion, en technique de gestion du changement et de leadership ;
- ☞ Une catégorie d'experts communautaires qui, sans le niveau BAC+5 sont compétents dans leur domaine d'expertise ;
- ☞ Avoir une bonne connaissance de l'histoire du Bénin en général, des panthéons et cultes Vodun/Orisha et de la traite négrière ;
- ☞ Avoir une grande maîtrise de l'histoire de la ville de Porto-Novo, de son peuplement ainsi que des grands panthéons et cultes Vodun/Orisha présents sur le terroir de la ville de Porto-Novo, dans ses environs et sur tout le territoire national ;
- ☞ Etre compétent et expert dans son domaine de compétence et de notoriété nationale et supra nationale ;
- ☞ Faire preuve d'une vision stratégique ;

- ☞ Avoir un très bon niveau conceptuel et analytique ;
- ☞ Faire preuve de bonnes capacités sociales et de tolérance ;
- ☞ Disposer de bonnes aptitudes relationnelles, de communication, de négociation et de réseautage avec d'autres intervenants ;
- ☞ Avoir le sens de la rigueur scientifique ou financière, de l'organisation et de la prise d'initiative ;
- ☞ Avoir une connaissance approfondie des enjeux de la promotion du tourisme
- ☞ Etre capable de travailler en équipe ;
- ☞ Etre disponible, accessible ;
- ☞ Avoir une bonne maîtrise de la langue officielle de travail au Bénin ;
- ☞ Avoir une bonne connaissance de la stratégie nationale de développement du tourisme et une bonne visibilité du Projet ;
- ☞ Etre capable de travailler sous pression ;
- ☞ Avoir une bonne connaissance des outils de planification, le système de monitoring et de reporting (suivi/évaluation) et de gestion financière, d'animation d'atelier ;
- ☞ Avoir une bonne maîtrise du pack MS OFFICE (Word, Excel, PowerPoint) ainsi que de l'exploration et de la recherche sur le net ;
- ☞ Maîtriser au moins une langue principale de la zone d'intervention (Gun, Nago ou Yoruba, Tori) serait un atout.

4.2 Missions et responsabilités

Les missions définissent les devoirs et obligations liés au poste de membre

du Comité Scientifique. Les responsabilités qui se dégagent des prédispositions à assumer par l'ensemble des membres et par chaque membre du Comité se présentent comme énuméré sur la liste ci-dessous :

- ☞ Assurer l'analyse des dossiers soumis à leur appréciation par la Chargée du Projet ;
- ☞ Examiner les stratégies d'implémentation du projet et les propositions d'intervention préconisées par la coordination du projet (ANPT et son AMO) ;
- ☞ Accompagner la Direction Générale de l'Agence dans la coordination de la conception et la mise en œuvre du projet ;
- ☞ Assurer la planification opérationnelle et financière des activités du Comité Scientifique ;
- ☞ Veiller à la bonne exécution du projet en concertation avec les communautés bénéficiaires et toute autre partie prenante au projet ;
- ☞ Garantir et faciliter le travail d'équipe du Comité Scientifique de même que les chances de succès du Projet ;
- ☞ Faciliter l'élaboration des différents documents de travail du Comité et rédiger les rapports des sessions pour la Coordination du Projet ;
- ☞ Contribuer à l'organisation des réunions du Comité Scientifique et des autres rencontres ou missions stratégiques ;
- ☞ Engager toute démarche susceptible de garantir la qualité des résultats du Projet sous couvert de la coordination du Projet ;
- ☞ Initier de concert avec la coordination du Projet, les actions

de dissémination du Projet au sein des communautés avec l'appui de toute personne ressource identifiée dans la ville d'accueil du projet et sur le territoire national ;

- ☞ Veiller à promouvoir le dialogue et les espaces d'échanges avec toute personne, toute entreprise des secteurs privé entrepreneurial et public à tous les niveaux local, régional et national en accord avec la Coordination du Projet ;
- ☞ Contribuer et appuyer le plaidoyer et le dialogue avec les partenaires institutionnels du Projet ;
- ☞ Assurer une communication permanente et fluide avec la Direction Générale de l'Agence, la chargée du Projet ;
- ☞ Participer aux sessions du Comité Scientifique.

Sur la base de ce qui précède, des personnes ont été identifiées. *Voir Liste des membres du Comité scientifique en Annexe 1 et les Curricula vitae en annexe 2 au présent document.*

Les principaux profils de postes retenus concernent :

- ✓ L'historien ;
- ✓ l'historien de l'art ;
- ✓ le socio anthropologue ;
- ✓ le linguiste ;
- ✓ l'architecte ;
- ✓ le gestionnaire des industries culturelles ;
- ✓ les experts communautaires en culte du Vodun Djowamon, Orisha, Zangbéto, Egungun. Ceux des cultes du Vodun Gounouko et Guèlèdè sont en cours d'identification.

Le profil des membres de la Diaspora est peint comme ci-dessous. L'Agence veillera à faciliter la procédure d'obtention de visas de séjour au Bénin voire des facilités d'entrée et de sortie dans les autres Etats frontaliers en cas de besoin.

4.3 De la Diaspora

4.3.1 Profil de la Diaspora

- ✓ Etre titulaire d'un diplôme d'études supérieures (BAC + 5) au moins en économie du tourisme, en sciences sociales, en planification ou équivalent ;
- ✓ Avoir une expérience d'au moins dix (10) ans dans la gestion du développement au niveau central ou local ou dans le privé ;
- ✓ Avoir travaillé dans une équipe pluridisciplinaire et multiculturelle ;
- ✓ Etre un bon relationnel pour servir de courroie entre la Diaspora et le Projet tout en facilitant la mise en œuvre et la coordination des actions prévues au titre du Projet ;
- ✓ Disposer d'attaches avec les réseaux de Béninois de l'extérieur ou les Afro descendants.

4.3.2 Exigences du Profil de la Diaspora

- ☞ Grande disponibilité ;
- ☞ Grande rigueur Grande aptitude à travailler sous pression et en équipe ;
- ☞ Bonne maîtrise des techniques modernes de communication (internet, conférence téléphonique, vidéo conférence...);
- ☞ Discrétion ;
- ☞ Facilité à communiquer et bon diplomate ;

- ☞ Possibilité de prise en charge de tous frais non prévus pour les membres du Comité tels que billets d'avion, hébergement et entretien au Bénin, autres notes de frais serait un atout.

4.3.3 Missions de la Diaspora

- ☞ Assurer le relais et la mise en œuvre des activités du Projet en coordination avec les membres de la diaspora ;
- ☞ Inciter à une bonne perception du Benin comme le nouveau Dahomey, terre de culture et d'authenticité africaines et, berceau de la tradition, berceau du Vodun/Orisha ;
- ☞ Renforcer l'intérêt pour la destination Benin comme destination de référence ;
- ☞ Contribuer à l'identification des niches porteuses de développement du Projet à travers l'inventaire et le répertoire des besoins réels du marché (demande de la diaspora) ;
- ☞ Appuyer les diverses missions organisées par l'Agence ou le Projet ;
- ☞ Préparer la diaspora à adhérer au Projet et prendre part activement à sa réalisation et à l'animation du marché du tourisme culturel à Porto-Novo ;
- ☞ Participer aux réunions du Comité Scientifique à travers des contributions, les conférences via Skype, la présence effective aux réunions ordinaires et d'obligation.

4.3.4 Livrables attendues de la Diaspora :

- ✓ Rapport d'Activité ;
- ✓ Plan de communication ;

- ✓ Propositions d'action de développement et de convergence ;
- ✓ Un compte rendu d'activité mensuel des travaux avec le Comité et la Diaspora avec mention des appréciations spécifiques de communication et d'implication, d'association et d'adhésion de la Diaspora au Projet.

Par ailleurs, dans le but de faciliter l'ancrage communautaire du Projet, la Municipalité est membre de droit du Comité scientifique. Elle désigne deux représentants à cet effet. Les profils requis sont comme suit.

4.4 Profil des représentants de la collectivité locale

- ☞ Etre titulaire d'un diplôme d'études supérieures (BAC + 4) au moins en industries culturelles, économie du tourisme, en sciences sociales, en architecture/urbanisme, planification ou équivalent ;
- ☞ Avoir une expérience d'au moins dix (10) ans dans la gestion du développement au niveau central ou local ou dans le privé ;
- ☞ Avoir des connaissances en management des projets, en développement local, en coopération décentralisée, en appui-conseil, en suivi-évaluation, sur les stratégies sectorielles, sur les orientations stratégiques de développement, sur les textes de la décentralisation ;
- ☞ Etre dévoué, dynamique, rigoureux, disponible, proactif, intègre et discret ;
- ☞ Avoir des connaissances en politiques de développement, en appui-conseil, en économie, en statistique, en planification, en suivi-évaluation ;
- ☞ Avoir des connaissances sur les procédures d'exécution des dépenses publiques, en ingénierie de la formation ;
- ☞ Avoir une bonne connaissance des orientations nationales de développement, du Programme d'Action du Gouvernement et des politiques et stratégies sectorielles du tourisme et en aménagement du territoire ;
- ☞ Avoir une facilité de contact avec les populations de la ville de Porto-Novo ;
- ☞ Etre à la charnière entre la Municipalité et les usagers et en contact permanent et régulier avec l'Autorité communale ;
- ☞ Avoir servi au Cabinet ou au Secrétariat de la Mairie ou Etre Conseiller municipal serait un atout.